

Code de conduite

destiné aux entraîneurs sportifs

Octobre 2014

Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport s'engagent en faveur d'un sport sain, fair-play, respectueux, compétitif et performant. Le présent Code de conduite destiné aux entraîneurs reflète cette vision. Il se fonde sur les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect et s'oriente à la Charte d'éthique, soutenue par tous les partenaires du sport suisse.

Remarque :

Si seuls les entraîneurs sont cités comme destinataires, les moniteurs J+S sont également inclus.

Pour faciliter la lecture, nous avons renoncé à la forme féminine dans la désignation des personnes.

Lignes directrices et valeurs

En ma qualité d'entraîneur...

... je respecte les principes de la Charte d'éthique du sport suisse ainsi que les règlements de ma fédération sportive et je m'y conforme.

... je suis conscient de mon rôle de modèle et j'agis en conséquence.

... je me comporte de façon honnête, renonce à tout moyen déloyal et exige de toutes les parties prenantes du sport qu'elles en fassent de même.

... j'assume un rôle actif dans la lutte contre le dopage et les substances illégales.

... je pratique et prône une gestion responsable de la consommation d'alcool et j'évite le tabac.

... je m'engage pour une pratique du sport respectueuse de l'environnement et socialement acceptable.

... je respecte mes limites.

... j'adapte mon comportement en fonction des présentes lignes directrices et valeurs

Relation avec les athlètes

En ma qualité d'entraîneur...

... je respecte la santé physique et psychique des athlètes et tiens compte de leur environnement social.

... je crée, dans la mesure de mes possibilités, des conditions sûres pour les entraînements et les compétitions.

... je ne tolère aucune forme de violence, de discrimination ou d'abus sexuels.

... j'encourage et exige l'autonomie des athlètes.

... je soutiens les athlètes dans le développement global de leur carrière.

... j'inclus les athlètes dans la prise de décisions les concernant personnellement.

... je n'abuse d'aucune manière de la relation de confiance et de dépendance pouvant s'établir entre moi et les athlètes.

... je protège les droits de la personnalité et les données personnelles des athlètes.

Autres responsabilités

En ma qualité d'entraîneur...

... je ne me laisse pas corrompre et ne corromps personne.

... je m'engage contre toute forme de manipulation de compétitions ou de trucage de matchs (« match-fixing »), également face aux athlètes dont j'ai la charge.

... je ne parie pas sur les événements auxquels participent des athlètes ou des équipes avec lesquels je travaille.

... j'évite les conflits d'intérêts et de rôles. S'ils apparaissent, je les révèle, me récusé dans la mesure du possible et me consulte avec les personnes impliquées.

... je n'utilise pas d'informations et de données confidentielles à mon avantage personnel ou à d'autres fins non autorisées.

... je prends mes responsabilités et signale les infractions au présent Code de conduite à mon mandant ou au service particulier désigné par celui-ci.